

CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE DE JEAN-MARIE LEPEN

JMLP/MM

Paris, le 12 avril 1988

Monsieur le Professeur,

Pour répondre à votre questionnaire :

1. Au sujet du tabac :

Personnellement, je suis partisan -entre autres mesures- d'une suppression totale de toutes les formes de publicité et de parrainage. En effet, il ne me paraît pas acceptable de laisser promouvoir la maladie et la mort, sans parler du déficit de la Sécurité Sociale, par la publicité.

Bien d'autres mesures seraient du reste à envisager et à promouvoir au plus vite, telles que : interdiction de fumer dans les lieux publics, les écoles et les lycées, les bureaux ; interdiction de la vente du tabac aux mineurs, à l'armée ; interdiction de fumer pendant les émissions de télévision retransmises ; augmentation des taxes sur le tabac qui financeraient le déficit de la Sécurité Sociale, dû aux maladies provoquées par son usage ; retrait du tabac de l'indice des prix, etc.

Pour mémoire, je vous signale que 18 députés du Front National -sur 32- font partie, à l'Assemblée Nationale, du Groupe interparlementaire de réflexion et d'étude sur le Tabagisme.

2. Au sujet de l'alcool :

Je suis partisan d'interdire la publicité pour les boissons alcooliques sur les supports qui s'imposent à tous (télévision, radio, cinéma, affiches).

Je suis partisan d'accepter l'information (nom, conditionnement, prix) dans la presse non destinée à la jeunesse et, notamment, dans la presse spécialisée.

Mais on pourrait aussi utilement inciter à l'abaissement du prix des boissons non alcoolisées ; augmenter les taxes sur les alcools pour financer le déficit de la Sécurité Sociale, dû aux cancers et cirrhoses du foie, développés par l'alcool et sortir l'alcool de l'indice des prix.

3. Au sujet de la vitesse :

Tout en reconnaissant la part importante qu'elle

peut avoir dans les accidents de la route, graves ou même mortels,

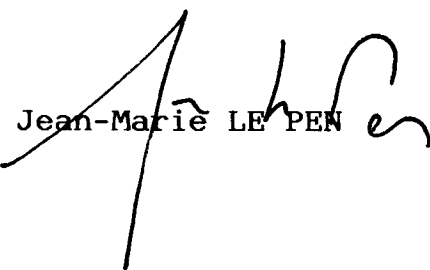
Je ne suis pas partisan d'une suppression totale des publicités indiquant des possibilités de vitesse "illé-gales".

Ni du reste de l'obtention du respect de la réglementation sur les limites de vitesse par des moyens techniques situés à bord des véhicules, qui, dans certains cas, peuvent se révéler plus nuisibles qu'utiles, par exemple dans celui de dépassements risqués où il faut accélérer pour passer plutôt que freiner ou se rabattre.

Je serais beaucoup plus intraitable sur l'ivresse au volant, les dépassements sans visibilité, les feux rouges ou stops grillés, les lignes blanches franchies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma haute considération.

Jean-Marie LE PEN



Monsieur le Professeur Gérard DUBOIS  
7 rue Chabrier  
78370 PLAISIR